

Charte de fonctionnement de la Cellule d'accueil et d'écoute du diocèse de Saint-Claude

1. Mise en place de la Cellule

Une Cellule d'accueil et d'écoute concernant les problèmes de pédophilie est mise en place dans le diocèse de Saint-Claude, sous la vigilance de l'évêque et des vicaires généraux.

Cette cellule a pour objectifs :

- d'accueillir les victimes présumées d'actes de pédophilie ; elle peut aussi accueillir des auteurs présumés d'agressions ;
- d'écouter ces victimes ;
- d'apporter un soutien à ces personnes ;
- de participer à la formation des divers acteurs pastoraux.

2. Fonctionnement de la Cellule

L'accueil et l'écoute se feront en présence des personnes par deux membres de la Cellule. La rencontre, pour une nécessité de discrétion, pourra se faire dans le cadre des communautés monastiques du diocèse. Cette écoute, non directive et bienveillante, veut recueillir la narration, la vérité du témoignage d'une personne en souffrance.

La Cellule d'accueil et d'écoute pourra rappeler ce qui peut être fait et éclairer les victimes sur les démarches et procédures possibles. Un « vademecum » pourra être communiqué.

3. Composition de la Cellule

Cette Cellule d'accueil et d'écoute est composée de personnes bénévoles, hommes et femmes. Elle rassemble des compétences diverses, grâce à la présence d'éducateur, d'enseignant, de juriste et de psychologue.

Les personnes de la Cellule sont retenues en raison de leurs qualités humaines et de leurs capacités d'écoute et d'analyse. Elles sont soumises à une entière discrétion.

On veillera à leur proposer un temps de supervision et d'échange au niveau de la Franche-Comté.

4. La prise de contact, le mode opératoire et les procédures

La prise de contact

La Cellule peut être saisie de deux façons :

- soit directement, en ayant eu connaissance de la Cellule par le site internet du diocèse ou tout autre moyen diocésain,
- soit à la suite d'une transmission par l'évêque ou l'un de ses collaborateurs.

Le mode opératoire et les procédures

Les personnes contactant la Cellule sont reçues habituellement par un binôme composé de membres de celle-ci.

Le binôme ayant recueilli le témoignage peut en faire une relecture, éventuellement en faisant appel à une tierce personne, tel un expert.

Le binôme fera un rapport à l'évêque afin que celui-ci prenne les dispositions qui s'imposent.

5. La communication diocésaine concernant la Cellule d'accueil et d'écoute

En lien avec le service de la Communication du diocèse, l'existence de la Cellule d'accueil et d'écoute sera portée à la connaissance des diocésains par le site internet, mais aussi par RCF Jura et les informations de doyennés.

On veillera aussi à informer les milieux éducatifs et les groupes ecclésiaux divers (aumôneries, mouvements de jeunes...).